

Distr.
GENERALE

TD/B/CN.4/33
25 mars 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente du développement
des secteurs de services : promotion
de secteurs de services compétitifs
dans les pays en développement :
TRANSPORTS MARITIMES
Deuxième session
Genève, 11 juillet 1994
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire, annotations à l'ordre du jour provisoire
et suggestions concernant l'organisation des travaux de la Commission

Note du secrétariat de la CNUCED

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Promotion de services de transports maritimes compétitifs (Incidences de la libéralisation progressive sur le développement des services de transports maritimes)
4. Rapports des organes subsidiaires qui auraient été institués
5. Examen des activités du secrétariat relevant du programme de travail
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Transports maritimes)
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente (Transports maritimes) au Conseil du commerce et du développement

GE.94-51248 (F)

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 : Election du Bureau

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement, la Commission élira, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, compte tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. En outre, l'article 19 du même règlement dispose que le Bureau se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les Groupes A et C, deux par le Groupe B et un par le Groupe D mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La Commission permanente voudra sans doute adopter l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans la section I ci-dessus. La section III et les annexes de la présente note renferment des suggestions relatives à l'organisation des travaux de la Commission et une liste de documents d'information.

Point 3 : Promotion de services de transports maritimes compétitifs (Incidences de la libéralisation progressive sur le développement des services de transports maritimes)

Le secrétariat de la CNUCED a établi un document intitulé "La libéralisation progressive et le développement des services de transports maritimes dans les pays en développement" (TD/B/CN.4/34) où il définit les problèmes à aborder lors de l'élaboration et de l'application de programmes de libéralisation, ainsi que les contraintes rencontrées par les fournisseurs de services de pays en développement dans la prestation de services de transports maritimes compétitifs.

Des recommandations y sont formulées en matière de réforme institutionnelle, y compris la restructuration des organisations qui s'occupent de la promotion des flottes marchandes nationales, ainsi que la mise en oeuvre de politiques axées sur le consommateur.

En particulier, le document met en évidence les points ci-après :

- La nécessité de travaux plus poussés sur une conception harmonisée de l'étendue et du rythme de la libéralisation;
- La nécessité d'aider les pays en développement dans leurs tentatives d'adapter leur infrastructure institutionnelle à l'évolution des besoins de l'industrie des transports maritimes et du marché;
- La protection des intérêts des utilisateurs de transports moyennant une restructuration des conseils de chargeurs.

Le rapport est conçu comme devant servir de base aux gouvernements et autres institutions pour discuter et adopter des décisions appropriées concernant l'élaboration et l'application de politiques qui déboucheraient sur une libéralisation progressive des marchés de services maritimes.

Point 4 : Rapports des organes subsidiaires qui auraient été institués

A sa première session, la Commission permanente (Transports maritimes) a envisagé l'institution d'un groupe intergouvernemental d'experts portuaires, étant donné le besoin de procéder à un examen global et approfondi du travail effectué jusqu'ici par la CNUCED dans le domaine des ports. Le projet de mandat d'un groupe qui s'acquitterait de cette tâche a été soumis au Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa trente-neuvième session en mars 1993, et le Conseil a décidé de réunir le Groupe intergouvernemental d'experts portuaires du 25 au 29 octobre 1993.

Le secrétariat a établi une note (TD/B/CN.4/35) où il récapitule les recommandations du Groupe d'experts, ainsi que ses débats. La partie III de la note énumère les questions sur lesquelles la Commission permanente est invitée à prendre une décision. Les recommandations détaillées du Groupe d'experts figurent dans son rapport (TD/B/CN.4/28 - TD/B/CN.4/GE.1/4).

Il n'a pas été décidé d'instituer d'autres organes subsidiaires de la Commission permanente.

Point 5 : Examen des activités du secrétariat relevant du programme de travail

Le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport d'activité intitulé "Examen des activités du secrétariat relevant du programme de travail" (TD/B/CN.4/36).

Le rapport met la Commission permanente au courant de tous les thèmes figurant dans le programme de travail qui ne font pas expressément l'objet d'un point de l'ordre du jour, mais sur lesquels le secrétariat a travaillé entre sa première et sa deuxième sessions. Il traite des points fondamentaux concernant les transports maritimes, les ports, la réglementation maritime et celle des transports, et le transport multimodal. Comme il est particulièrement reconnu dans le programme de travail qu'il importe de renforcer et d'étendre les activités de mise en valeur des ressources humaines et de coopération technique, le rapport fait plus largement place à un aperçu d'ensemble des divers projets et programmes.

Le rapport constitue, par lui-même, une récapitulation qui devrait aider la Commission permanente à évaluer le travail accompli jusqu'ici. On trouvera plus de détails sur les activités et études dont il rend compte dans les documents d'information pertinents, dont la liste figure plus loin en annexe II.

La Commission permanente voudra sans doute prendre des décisions sur la base de ce rapport ou bien donner des directives en vue d'une action future.

Point 6 : Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Transports maritimes)

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur des grandes commissions, le secrétariat soumettra, dans le courant de la session, un projet d'ordre du jour provisoire pour la troisième session de la Commission permanente (Transports maritimes), qui devrait en principe avoir lieu du 24 au 28 avril 1995.

Point 7 : Questions diverses

Point 8 : Adoption du rapport de la Commission permanente (Transports maritimes) au Conseil du commerce et du développement

Le rapport de la Commission permanente (Transports maritimes) sera soumis au Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa quarante et unième session.

III. SUGGESTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Conformément à une décision prise par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa quarantième session, la session de la Commission permanente sur les transports maritimes devrait durer cinq jours ouvrables, du 11 au 15 juillet 1994. Elle s'ouvrira le lundi 11 juillet, à 11 heures. Les séances auront normalement lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des services limités pourront être fournis, sur demande, pour des réunions de groupes.

En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est suggéré que la Commission, après un débat consacré aux déclarations générales, se réunisse en tant qu'organe de session informel ayant le même Bureau que la Commission plénière.

La Commission permanente pourrait mener plus rapidement à bien ses travaux si toute proposition écrite était déposée le plus tôt possible dans le courant de la session. La Commission voudra peut-être fixer une date limite pour le dépôt de propositions écrites.

L'annexe I renferme un calendrier indicatif des séances, établi dans l'hypothèse où la Commission plénière se réunirait ensuite en séances informelles.

Annexe I

CALENDRIER INDICATIF DES SEANCES

Lundi 11 juillet, 11 heures
(plénière)

Point 1 : Election du Bureau

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour
et organisation des travaux

Débat général

Lundi 11 juillet, 15 heures
(plénière suivie de discussions
informelles)

Débat général (suite)

Point 3 : Promotion de services
maritimes compétitifs (Incidences
de la libéralisation progressive sur
le développement des services de
transports maritimes)

Mardi 12 juillet, 10 heures
(discussions informelles)

Point 3 : (suite)

Mardi 12 juillet, 15 heures
(plénière suivie de discussions
informelles)

Point 4 : Rapports des organes
subsidiaires qui auraient été institués

Mercredi 13 juillet, 10 heures
(discussions informelles)

Point 4 : (suite)

Mercredi 13 juillet, 15 heures
(discussions informelles)

Point 5 : Examen des activités du
secrétariat relevant du programme de
travail

Jeudi 14 juillet, 10 heures
(discussions informelles)

Point 5 : (suite)

Point 6 : Ordre du jour provisoire de
la troisième session de la Commission
permanente (Transports maritimes)

Vendredi 15 juillet (après-midi)
(plénière)

Point 6 : (fin)

Point 7 : Questions diverses

Point 8 : Adoption du rapport de
la Commission permanente (Transports
maritimes) au Conseil du commerce et
du développement

Annexe II

LISTE DE DOCUMENTS

Pour faciliter la consultation de la liste, les documents de session et d'information ont été classés ci-après par points de l'ordre du jour :

Point 3 : La libéralisation progressive et le développement des services de transports maritimes dans les pays en développement (TD/B/CN.4/34)

Point 4 : Note du secrétariat (TD/B/CN.4/35)
Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts portuaires
(TD/B/CN.4/28 - TD/B/CN.4/GE.1/4)

Point 5 : Rapport d'activité : Examen des activités du secrétariat relevant du programme de travail (TD/B/CN.4/36)

Documents d'information cités dans les différents chapitres du rapport d'activité (TD/B/CN.4/36) :

Chapitre :

- I. - Coopération entre pays en développement dans le domaine des transports maritimes (UNCTAD/SDD/SHIP/1)
 - Etude sur les transports maritimes, 1992 (TD/B/CN.4/27)
- II. - Organisation et gestion des ports (TD/B/CN.4/GE.1/2)
 - Aspects juridiques de la gestion portuaire (UNCTAD/SHIP/639)
 - La gestion et le développement des ressources humaines dans les ports (UNCTAD/SHIP/644)
 - La planification stratégique pour les autorités portuaires (UNCTAD/SHIP/646)
 - Le développement durable dans le secteur portuaire (UNCTAD/SDD/PORT/1)
- III. - Nations Unies/Organisation maritime internationale - Conférence de plénipotentiaires pour l'élaboration d'une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes, 1993 (A/CONF.162/7) et rapport de la Conférence (A/CONF.162/8)
 - La place de l'avarie commune dans l'assurance maritime d'aujourd'hui (UNCTAD/SDD/LEG/1)
- IV. - Conteneurisation et normes (UNCTAD/SDD/MT/2)
 - Méga-entreprises de transport multimodal et méga-entreprises de transport (UNCTAD/SDD/MT/4)
 - Transport multimodal et possibilités de commerce (UNCTAD/SDD/MT/5)
- V. - Mise en oeuvre du plan d'action TRAINMAR (UNCTAD/SDD/TRN/1)
